

## **PETR Pays Loire Beauce**

---

**De:** dsdange@free.fr  
**Envoyé:** jeudi 11 mai 2023 15:59  
**À:** PETR Pays Loire Beauce  
**Objet:** A l'attention le Monsieur le président de la commission d'enquête  
**Pièces jointes:** SCOT.pdf

Monsieur le président, je vous prie de trouver ci-joint ma participation à l'enquête publique pour le Scot.

Dominique DANGE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de la consultation portant sur le ScoT du PETR Loire Beauce je tiens tout d'abord à faire preuve de ma surprise à voir que l'enquête publique s'est déroulée durant un mois où entre les vacances de Pâques et les deux ponts du premier et huit mai les consultés n'ont guère eu le temps de s'approprier le sujet d'autant qu'il n'y a eu que peu de communication sur le SCoT et ses enjeux. A croire que les décideurs ne souhaitaient pas que les citoyens se mobilisent.

Au delà de ce point, les éléments quantitatifs et qualitatifs indiqués dans les différents documents sont anciens et ne reflètent pas la réalité actuelle du PETR. Depuis 2016 des évolutions ont eu lieu et ne sont pas mentionnées, ce qui fausse les différentes présentations et du coup nuisent à un prononcé juste et impartial.

Il est aussi regrettable, et cela complète le point précédent, que dans le cadre aménagement la zone de Poupry Arthenay ne soit pas comptabilisée dans les hectares futurs dédiés au développement économique. Le principe retenu par les élus du PETR de classer cette zone de 105 hectares en zone supra départementale permet de pouvoir à l'avenir consacrer plus de terres agricoles à un mode de développement économique potentiellement au plus simple, la construction de plateformes de logistique, un produit facile à mettre en place et coûteux dans ses nombreux effets négatifs sur l'environnement, le réchauffement climatique, la multiplication des poids lourds sur les routes et une augmentation de la pollution atmosphérique.

L'extraction de la zone d'Arthenay est en contradiction avec le SRADETT et fait l'objet comme d'autres points d'une remarque de la région CVL. Un mauvais esprit pourrait certainement ajouter qu'il suffit de ne construire que des choses polluantes et moches en mode supra départemental pour que les élus et les propriétaires effectifs de ces plateformes soient exonéré d'une certaine forme de responsabilité environnementale.

Il s'avère que le ScoT ne mentionne pas l'écologie comme une des préoccupations prioritaires ou bien, sur quelques axes, n'étant pas en lien avec la « production économique ». Il est bien fait mention que la qualité de l'air à proximité des grands axes structurants (autoroutes) n'est pas bonne mais pour autant qu'est-il prévu pour lutter contre cela ? Rien, les concepteurs du ScotT semblent faire l'impasse sur ce sujet, qui est un sujet de santé publique. A croire qu'au delà des citoyens lambda personne n'est touché par le phénomène et transmettre à nos enfants et petits enfants un cadre de vie détruit ou pour le moins fort abîmé ne gêne pas les élus.

Le réchauffement climatique est pourtant indéniable et d'actualité, le Conseil d'État vient encore de pointer l'inaction de l'État sur le sujet. Il pourra toujours m'être opposé que le PETR n'est pas l'Etat, juste un échelon intermédiaire, mais qui ne peut faire l'impasse sur le sujet comme si de rien n'était.

En ce qui concerne la partie habitat développée par le Scot on lit qu'au moins une fort belle et chic commune du PETR n'a aucun logement social alors que d'autres en ont et pour certaines d'entre elles de fort mauvaise qualité . On peut s'étonner de cela et légitimement se demander ce que compte faire le ScoT en la matière. En outre faut-il continuer l'étalement urbain, construire dans les dents creuses, lutter contre la vacance endémique dans certaines communes, les marchands de sommeil et l'habitat indigne, densifier un habitat de qualité quand cela est possible , réhabiliter les parcs existants de certain bailleurs sociaux plus enclins à produire qu'à entretenir un parc ancien ? A mon sens ces points ne sont pas suffisants développés dans le Scot.

J'ai pu, aussi, lire qu'un troisième pont sur la Loire entre Meung sur Loire et Beaugency est prévu. Le projet à l'origine porté par le conseil départemental est maintenant dévolu et de compétence du

PETR. C'est en quelque sorte un joli tour de passe passe. Au delà pourquoi trois franchissements en une dizaine de kilomètres et pour quels intérêts non évoqués dans le PETR ?

Favoriser le grand contournement de la métropole Orléanaise et compléter le dispositif mis en place à l'origine par le département à l'Est via le pont de Mardié ?

Pour éviter la traversée de Meung sur Loire et satisfaire ainsi la maire de cette commune ? Ce qui n'empêchera pas pour autant le flot de camions traversants au quotidien la ville de Beaugency...

Construire un pont impliquant la destruction de zones agricoles et naturelles pour déboucher où et pour aller dans quelle direction ?

Cela n'est pas indiqué dans le Scot, à croire que le pont construit et débouchant vraisemblablement entre Dry et Lailly en Val, pourrait redevenir un cheminement non doux d'intérêt départemental et s'en aller dévaster la Sologne pour à terme rejoindre l'autoroute.

Est-ce bien raisonnable et opportun, que ce soit en terme de coût ou de résultats ?

Ne faut-il pas prioriser le ferroutage mis à mal par des décennies d'actions publiques en faveur du tout routier et de son lobby ?

En conclusion je suis totalement opposé à ce que propose le Scot même s'il y a des propositions justifiées, mais les principales ne me semblent pas aller dans le sens des intérêts des habitants du PETR.

Dominique Dange